



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 4 JUIN 2025

Le Conseil d'administration, convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 4 juin 2025 à 19h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

Nom Prénom	Emargement
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Excusée</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Absent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Excusé, pouvoir à Guy PLISSONNEAU</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

Préalablement au démarrage de la séance, le Président fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes.

La Directrice assure la fonction de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 4 JUIN 2025	1
1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2025	3
2. ADMINISTRATION GENERALE	3
2.1. ATTRIBUTION DES MARCHES POUR L'EXTENSION ET REHABILITATION DE L'EHPAD « RESIDENCE LE COLOMBIER » A SAINT ETIENNE DU BOIS.....	3
3. FINANCES	5
3.1. MODIFICATION DE L'ERRD 2024 DU BUDGET ANNEXE EHPAD LES GLYCINES DU CIAS VIE ET BOULOGNE	5
3.2. MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE EHPAD LES GLYCINES DU CIAS VIE ET BOULOGNE	7
3.3. APPROBATION DE L'ERRD 2024 DU BUDGET ANNEXE EHPAD SAINT PIERRE DU CIAS VIE ET BOULOGNE (COMPLEMENTS D'INFORMATIONS)	8
3.4. APPROBATION DE L'ERRD 2024 DU BUDGET ANNEXE EHPAD LE COLOMBIER DU CIAS VIE ET BOULOGNE (COMPLEMENTS D'INFORMATIONS)	10
4. RESSOURCES HUMAINES	12
4.1. RECRUTEMENT D'AGENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE	12
4.2. DEFINITION DE RATIO DE PROMOTION AUX GRADES	13
5. INFORMATIONS DIVERSES	13
5.1. DATES DES PROCHAINES REUNIONS	13

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 mai 2025

Validé à l'unanimité

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Attribution des marchés pour l'extension et réhabilitation de l'EHPAD « Résidence le Colombier » à Saint Etienne du Bois

(Délibération n°2025D40)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2131-16, R.2131-17, R. 2161-1 à R. 2161-5 ainsi que L. 2124-1 et L. 2124-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 ;

Vu la délibération n°2024D16 en date du 27 juin 2024, par laquelle le Conseil d'Administration a validé l'Avant-Projet-Définitif, à approuver l'avenant n°1 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, à autoriser le lancement de la phase PRO/DCE, à autoriser M. le Président à lancer la consultation pour les marchés de travaux, et lui à donner tous pouvoirs pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation ;

Vu la délibération n°2024D81 en date du 8 juillet 2024, par laquelle le Conseil d'Administration a approuvé l'avenant n°2 de forfaitisation de la rémunération définitive de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, a autorisé le Président ou son représentant à exécuter la présente délibération, et a précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Président rappelle qu'une procédure formalisée a été lancée pour l'extension et la réhabilitation de l'EHPAD « Résidence le Colombier » sur la commune de Saint Etienne du Bois.

Dans le cadre de ce projet et de la consultation, certains lots ont fait l'objet d'une procédure adaptée comme le permettent les dispositions de l'article 2123-1 du Code de la commande publique, afin d'avoir la possibilité de recourir à la négociation, le cas échéant.

S'agissant des lots 1, 3, 4, 7, 9, 10, 16, 18, 19, 20 et 21 (Procédure formalisée), un Avis de marché a été publié le 4 mars 2025 au BOAMP sous le numéro 25-23808 ainsi qu'au JOUE le 4 mars 2025 sous le numéro 141038-2025, avec une date limite de remise des plis fixée au 18 avril 2025 à 12 h.

S'agissant des lots 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 22 (Procédure adaptée), un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 5 mars 2025 dans le journal d'annonces légales Ouest France 85 avec une date limite de remise des plis fixée au 18 avril 2025 à 12 h 00.

La consultation a été lancée sur le profil acheteur Marchés Sécurisés le 4 mars 2025.

Pour les lots 1, 3, 4, 7, 9, 10, 16, 18, 19, 20 et 21 (Procédure formalisée) :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 juin 2025 et a attribué les marchés aux entreprises suivantes ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 1 Terrassement - VRD : l'entreprise CHARIER TP SUD avec un montant HT de 773 169.20 €,
- Lot 3 Gros œuvre - Démolitions : l'entreprise BGCV avec un montant HT de 2 894 685.66 € (compris la PSE 01 « Ajout des locaux rangements et ascenseur en sous-sol » d'un montant HT de -314.34 €),
- Lot 4 Charpente - Ossature bois - Bardage bois : l'entreprise VIE BOIS avec un montant HT de 603 256.40 €,
- Lot 7 Menuiseries extérieures - Occultations : l'entreprise SARL BONNET GUY avec un montant HT de 501 487.00 € (compris la PSE 01 « Ajout des locaux rangements et ascenseur en sous-sol » d'un montant HT de 13 820.00 €),
- Lot 9 Menuiserie intérieure bois : l'entreprise MENUISERIE CLOISONS PARQUET avec un montant HT de 575 000.00 €,
- Lot 10 Cloisons sèches - Plafonds : l'entreprise ISOLYA avec un montant HT de 607 627.55 €,
- Lot 16 Ascenseurs : l'entreprise TK ELEVATOR avec un montant HT de 90 000.00 € (compris la PSE 01 « Ajout des locaux rangements et ascenseur en sous-sol » d'un montant HT de 3000.00 €),
- Lot 18 Equipements de cuisine : l'entreprise LE FROID VENDEEN avec un montant HT de 419 655.79 €,
- Lot 19 Equipements de buanderie : l'entreprise ABC FROID avec un montant HT de 115 000.00 €,
- Lot 20 Plomberie sanitaire - Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage : l'entreprise GROUPE F2E avec un montant HT de 1 596 610.80 €,
- Lot 21 Electricité - courants faibles : l'entreprise SEJOURNE avec un montant HT de 862 275.83€,

Pour les lots 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 22 (Procédure adaptée) :

Après analyse des offres, une phase de négociation a été lancée le 20 mai 2025 pour les lots n°2 « Aménagements paysagers », n°6 « Etanchéité », n°8 « Serrurerie », n°11 « Cloisons frigorifiques », n°14 « Revêtements de sol souple », et n°15 « Peinture – Ravalement – Revêtement muraux ».

À la suite de cette phase de négociation, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot 2 : Aménagements Paysagers : l'entreprise ID VERDE avec un montant HT de 104 531.61 €,
- Lot 5 : Couverture tuiles : l'entreprise GARANDEAU avec un montant HT de 240 861.23 €,
- Lot 6 : Etanchéité : l'entreprise SMAC avec un montant HT de 284 000.00 €,
- Lot 8 : Serrurerie : l'entreprise METALLERIE BOCQUIER avec un montant HT de 116 256.07 €,
- Lot 11 Cloisons frigorifiques : l'entreprise VSA AMENAGEMENT avec un montant HT de 235 000.00 €,
- Lot 12 Plafonds suspendus : l'entreprise SARL HERVOUET avec un montant HT de 91 498.33 €,
- Lot 13 Chapes – Carrelage – Faïence : l'entreprise LEFEVRE FACADES avec un montant HT de 269 775.71 €,
- Lot 14 Revêtement de sol souple : l'entreprise AUCHER avec un montant HT de 209 855.00 €,
- Lot 15 Peinture – Ravalement – Revêtements muraux : l'entreprise MARTINEAU avec un montant HT de 286996.34 € (compris la PSE 01 « Ajout des locaux rangements et ascenseur en sous-sol » d'un montant HT de 7 010.27 €),
- Lot 17 Nettoyage : l'entreprise NIL avec un montant HT de 28 632.00 €,
- Lot 22 : Photovoltaïque : l'entreprise SEJOURNE avec un montant HT de 79 024.22 €,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **Lots 1, 3, 4, 7, 9, 10, 16, 18, 19, 20 et 21 (Procédure formalisée) :**

- De prendre acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres de chacun des lots cités ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Président à signer les marchés correspondants ;

➤ **Pour les lots 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 17 et 22 (Procédure adaptée) :**

- De valider le rapport d'analyse des offres ;
- D'attribuer les lots comme suit :

Lot 2 : Aménagements Paysagers : l'entreprise ID VERDE avec un montant HT de 104 531.61 €,

Lot 5 : Couverture tuiles : l'entreprise GARANDEAU avec un montant HT de 240 861.23 €,

Lot 6 : Etanchéité : l'entreprise SMAC avec un montant HT de 284 000.00 €,

Lot 8 : Serrurerie : l'entreprise METALLERIE BOCQUIER avec un montant HT de 116 256.07 €,

Lot 11 Cloisons frigorifiques : l'entreprise VSA AMENAGEMENT avec un montant HT de 235 000.00 €,

Lot 12 Plafonds suspendus : l'entreprise SARL HERVOUET avec un montant HT de 91 498.33 €,

Lot 13 Chapes – Carrelage – Faïence : l'entreprise LEFEVRE FACADES avec un montant HT de 269 775.71 €,

Lot 14 Revêtement de sol souple : l'entreprise AUCHER avec un montant HT de 209 855.00 €,

Lot 15 Peinture – Ravalement – Revêtements muraux : l'entreprise MARTINEAU avec un montant HT de 286 996.34 € (compris la PSE 01 « Ajout des locaux rangements et ascenseur en sous-sol » d'un montant HT de 7 010.27 €),

Lot 17 Nettoyage : l'entreprise NIL avec un montant HT de 28 632.00 €,

Lot 22 : Photovoltaïque : l'entreprise SEJOURNE avec un montant HT de 79 024.22 €,

- D'autoriser M. le Président à signer les marchés correspondants ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2313, pour l'ensemble des lots (Procédure formalisée et procédure adaptée).

3. FINANCES

3.1. Modification de l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD Les Glycines du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D41)

Vu la réforme de la tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'EHPAD Les Glycines n'est plus soumis à rendre un compte administratif mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) transitoire reprenant les opérations réelles de 2024 correspondant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) voté en N-1.

Il est fait lecture de l'ERRD par grands groupes de dépenses et recettes, le cadre complet est annexé à la délibération.

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	151 975,67	11 933,94	19 501,35	183 410,96
GROUPE 2	371 097,18	167 351,19	348 002,70	886 451,07
GROUPE 3	90 184,16	697,35	7 178,38	98 059,89
TOTAL	613 257,01	179 982,48	374 682,43	1 167 921,92

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	519 732,13	178 171,26	344 140,64	1 042 044,03
GROUPE 2	66 993,05	3 032,75	8 342,77	78 368,57
GROUPE 3	5 221,27	0,00	0,03	5 221,30
TOTAL	591 946,45	181 204,01	352 483,44	1 125 633,90

RESULTATS	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
DEPENSES	613 257,01	179 982,48	374 682,43	1 167 921,92
RECETTES	591 946,45	181 204,01	352 483,44	1 125 633,90
TOTAL	-21 310,56	1 221,53	-22 198,99	-42 288,02

Cadre ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2024

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	237 700,00 €	183 410,96 €	1 057 640,68 €	1 042 044,03 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges afférentes au personnel	887 188,10 €	886 451,07 €	85 980,00 €	78 368,57 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	52 177,61 €	98 059,89 €	4 000,00 €	5 221,30 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 177 065,71 €	1 167 921,92 €	1 147 620,68 €	1 125 633,90 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	29 445,03 €	42 288,02 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	1 177 065,71 €	1 167 921,92 €	1 177 065,71 €	1 167 921,92 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	€	€	€	€	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	29 445,03 €	42 288,02 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 667,61 €	19 667,62 €	- €	- €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	19 667,61 €	19 667,62 €	29 445,03 €	42 288,02 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	- €	9 777,42 €	22 620,40 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	0,00%	0,85%	2,01%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	€	€	€	€	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	9 777,42 €	22 620,40 €	- €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	60 700,00 €	61 965,19 €	3 000,00 €	4 500,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	25 000,00 €	22 677,55 €	4 000,00 €	2 747,14 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	95 477,42 €	107 263,14 €	7 000,00 €	7 247,14 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	88 477,42 €	100 016,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	95 477,42 €	107 263,14 €	95 477,42 €	107 263,14 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
	€	€	€	€	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	0,00 €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
	€	€
FRNG au 1er janvier 2024	473 886,17 €	473 886,17 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 88 477,42 €	- 100 016,00 €
FRNG au 31 décembre 2024	385 408,75 €	373 870,17 €

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
	€	€
BFR au 1er janvier 2024	477 258,17 €	477 258,17 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	84 882,81 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	101 716,10 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	477 258,17 €	460 424,88 €

TRESORERIE - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
	€	€
Trésorerie au 1er janvier 2024	- 3 372,00 €	- 3 372,00 €
Variation de trésorerie de la période	- 88 477,42 €	- 83 182,71 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	- 91 849,42 €	- 86 554,71 €

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De modifier l'ERRD de l'année 2024 du budget annexe EHPAD Les Glycines
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

3.2. Modification de l'affectation des résultats du budget annexe EHPAD Les Glycines du CIAS Vie et Boulogne

(Délibération n°2025D42)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu l'ERRD modifié de l'exercice 2024 de l'EHPAD Les Glycines,

I - SECTION D'EXPLOITATION		Délibération votée en 2025 portant sur l'affectation des résultats de 2024		
Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		613 257,01	554 664,91	1 167 921,92
Total des titres émis en 2024		591 946,45	533 687,45	1 125 633,90
Résultat de l'exercice 2024	Excédent			
	Déficit	-21 310,56	-20 977,46	-42 288,02
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent	43 268,55	269 999,30	313 267,85
	Déficit (-)	0,00	0,00	0,00
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent	21 957,99	249 021,84	270 979,83
	Déficit	0,00	0,00	0,00
AFFECTATION :				
L'affectation de l'excédent est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2025 (N+1) (compte 119)				0,00
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682)				
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110				0,00
en réserve de compensation sur 2025 (N+1) (compte 10686)				0,00
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)				0,00
en report à nouveau excédentaire 2025 (N+1) (compte 110)		21 957,99	249 021,84	270 979,83
Total affecté		21 957,99	249 021,84	270 979,83
L'affectation du déficit est la suivante :		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2025 (N+1) (compte 110)				0,00
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)				0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)				0,00
Total affecté		0,00	0,00	0,00

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le résultat d'exploitation de -42 288.02 €
- De modifier l'affectation des résultats comme suit :
 - Section d'HEB – EXCEDENT – 21 957.99€ en report à nouveau excédentaire au compte 11031
 - Section DEP-SOIN – EXCEDENT – 249 021.84 € en report à nouveau excédentaire au compte 11032 pour 249 021.84€

3.3. Approbation de l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD Saint Pierre du CIAS Vie et Boulogne (compléments d'informations)

(Délibération n°2025D43)

Vu la réforme de la tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'EHPAD Saint Pierre n'est plus soumis à rendre un compte administratif mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) transitoire reprenant les opérations réelles de 2024 correspondant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) voté en N-1.

Il est fait lecture de l'ERRD par grands groupes de dépenses et recettes, le cadre complet est annexé à la délibération.

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	313 247,16	29 320,33	24 561,45	367 128,94
GROUPE 2	926 563,58	504 210,80	906 798,86	2 337 573,24
GROUPE 3	217 923,88	4 964,63	22 401,61	245 290,12
TOTAL	1 457 734,62	538 495,76	953 761,92	2 949 992,30

RECETTES	HEB	DEP	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	1 274 872,01	448 886,44	971 767,91	2 695 526,36
GROUPE 2	143 984,57	44 059,81	136 330,94	324 375,32
GROUPE 3	5 085,51	24 251,89	126 179,05	155 516,45
TOTAL	1 423 942,09	517 198,14	1 234 277,90	3 175 418,13

RESULTATS	HEB	DEP	SOINS	TOTAL
DEPENSES	1 457 734,62	538 495,76	953 761,92	2 949 992,30
RECETTES	1 423 942,09	517 198,14	1 234 277,90	3 175 418,13
TOTAL	-33 792,53	-21 297,62	280 515,98	225 425,83

Cadre ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2024

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	418 700,00 €	367 128,94 €	2 746 132,82 €	2 695 526,36 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 387 730,74 €	2 337 573,24 €	258 141,46 €	324 375,32 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	231 725,00 €	245 290,12 €	- €	155 516,45 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 038 155,74 €	2 949 992,30 €	3 004 274,28 €	3 175 418,13 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	225 425,83 €	33 881,46 €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 038 155,74 €	3 175 418,13 €	3 038 155,74 €	3 175 418,13 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	225 425,83 €	33 881,46 €	- €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	59 900,00 €	56 831,50 €	- €	- €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
					Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	59 900,00 €	282 257,33 €	33 881,46 €	- €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	26 018,54 €	282 257,33 €	- €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,87%</i>	<i>8,89%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	26 018,54 €	282 257,33 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	2 400,00 €	4 733,84 €	3 000,00 €	3 900,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	53 000,00 €	39 485,12 €	- €	13 733,44 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	55 400,00 €	44 218,96 €	29 018,54 €	299 890,77 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	255 671,81 €	26 381,46 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	55 400,00 €	299 890,77 €	55 400,00 €	299 890,77 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	0,00 €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2024	889 309,32 €	889 309,32 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 26 381,46 €	255 671,81 €
FRNG au 31 décembre 2024	862 927,86 €	1 144 981,13 €

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2024	- 128 900,26 €	- 128 900,26 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	249 571,02 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	257 824,60 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	- 128 900,26 €	- 137 153,84 €

TRESORERIE - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2024	1 018 209,58 €	1 018 209,58 €
Variation de trésorerie de la période	- 26 381,46 €	263 925,39 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	991 828,12 €	1 282 134,97 €

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ERRD de l'année 2024 du budget annexe EHPAD Saint Pierre
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

3.4. Approbation de l'ERRD 2024 du budget annexe EHPAD Le Colombier du CIAS Vie et Boulogne (compléments d'informations)

(Délibération n°2025D44)

Vu la réforme de la tarification des EHPAD du 21 décembre 2016,

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'EHPAD Le Colombier n'est plus soumis à rendre un compte administratif mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) transitoire reprenant les opérations réelles de 2024 correspondant à l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD) voté en N-1.

Il est fait lecture de l'ERRD par grands groupes de dépenses et recettes, le cadre complet est annexé à la délibération.

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	328 362,53	20 375,89	16 921,94	365 660,36
GROUPE 2	794 441,30	330 062,43	641 997,08	1 766 500,81
GROUPE 3	102 829,96	1 503,00	16 833,77	121 166,73
TOTAL	1 225 633,79	351 941,32	675 752,79	2 253 327,90

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	893 506,56	304 231,11	617 027,68	1 814 765,35
GROUPE 2	325 546,14	10 119,64	17 452,91	353 118,69
GROUPE 3	26 517,75	0,00	43 437,77	69 955,52
TOTAL	1 245 570,45	314 350,75	677 918,36	2 237 839,56

RESULTATS	HEB	DEP	SOINS	TOTAL
DEPENSES	1 225 633,79	351 941,32	675 752,79	2 253 327,90
RECETTES	1 245 570,45	314 350,75	677 918,36	2 237 839,56
TOTAL	19 936,66	-37 590,57	2 165,57	-15 488,34

Cadre ERRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2024

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	359 400,00 €	365 660,36 €	1 818 067,13 €	1 814 765,35 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 811 556,56 €	1 766 500,81 €	335 233,27 €	353 118,69 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	74 854,55 €	121 166,73 €	2 550,00 €	69 955,52 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 245 811,11 €	2 253 327,90 €	2 155 850,40 €	2 237 839,56 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	89 960,71 €	15 488,34 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	2 245 811,11 €	2 253 327,90 €	2 245 811,11 €	2 253 327,90 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	89 960,71 €	15 488,34 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	18 094,55 €	16 482,15 €	- €	- €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	18 094,55 €	16 482,15 €	89 960,71 €	15 488,34 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	993,81 €	71 856,16 €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,04%</i>	<i>3,33%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	71 856,16 €	- €	- €	993,81 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	49 700,00 €	57 692,85 €	- €	8 020,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	22 000,00 €	53 525,74 €	5 000,00 €	5 212,16 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	143 568,16 €	111 218,59 €	5 000,00 €	14 225,97 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	138 568,16 €	96 992,62 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	143 568,16 €	111 218,59 €	143 568,16 €	111 218,59 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIASON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	0,00 €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2024	56 053,85 €	56 053,85 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 138 568,16 €	- 96 992,62 €
FRNG au 31 décembre 2024	- 82 512,31 €	- 40 938,77 €

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2024	58 010,18 €	58 010,18 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	288 793,36 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	292 159,84 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	58 010,18 €	54 643,70 €

TRESORERIE - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2024	- 1 956,33 €	- 1 956,33 €
Variation de trésorerie de la période	- 138 568,16 €	- 93 626,14 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	- 140 524,49 €	- 95 582,47 €

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ERRD de l'année 2024 du budget annexe EHPAD Le Colombier
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Recrutement d'agents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

(Délibération n°2025D45)

Le Président informe le Conseil d'Administration que pour garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des EHPAD du CIAS, il est parfois nécessaire de recruter du personnel sous contrat à durée déterminée, pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Ces recrutements occasionnels d'agents contractuels interviendront dans les conditions fixées par les articles L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique.

Le Président propose au Conseil d'Administration de l'autoriser à recruter pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 :

- Au maximum 40 emplois à temps plein sur le grade d'agent social,
- Au maximum 20 emplois à temps plein sur le grade d'auxiliaire de soin,
- Au maximum 30 emplois à temps plein sur le grade d'aide-soignant,
- Au maximum 30 emplois à temps plein sur le grade d'adjoint technique territorial,
- Au maximum 20 emplois à temps plein sur le grade d'infirmière de classe normale,
- Au maximum 5 emplois à temps plein sur le grade d'adjoint administratif,
- Au maximum 2 emplois à temps plein sur le grade d'adjoint d'animation,

Les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats seront déterminés en fonction de la nature des missions exercées et de leurs compétences, dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'adopter la création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers, dans les conditions susmentionnées et dans les limites prévues par les textes en vigueur.
- D'autoriser le Président à procéder à la nomination et à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

Pour information, 67 contrats d'accroissement et 2 contrats saisonniers réalisés au 1^{er} semestre 2025.

4.2. Définition de ratio de promotion aux grades

(Délibération n°2025D46)

Le Président informe le Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions des articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu au grade d'avancement par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2025,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1. Dates des prochaines réunions

Conseil d'Administration à l'Espace Frances Services à Palluau
Mercredi 2 juillet à 18h00
Mercredi 3 septembre à 18h00
Mercredi 1 ^{er} octobre à 18h00
Mercredi 5 novembre à 18h00
Mercredi 3 décembre à 18h00

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

